



C.P. 2652
Mont-Tremblant QC J8E 1B1

(819) 425-4698
www.Mont-Tremblant.org
LesAmis@Mont-Tremblant.org

Mont-Tremblant, le 5 mars 2026

Ville de Mont-Tremblant

1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Objet : Représentations concernant le budget 2026 et demandes de mesures d'équité fiscale

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Directrice générale,

Nous vous adressons la présente au nom de l'organisme Les Amis de Mont-Tremblant afin d'exprimer formellement notre profonde inquiétude concernant le budget 2026. Alors que la Ville de Mont-Tremblant communique une hausse « moyenne » de 2,3 % à 3,2 %, notre analyse démontre que cette estimation est un mirage mathématique qui occulte la réalité brutale vécue par une grande partie des contribuables.

Nos calculs indiquent qu'une proportion majeure des résidences — plus de 40 % — subira une hausse de 4 % ou plus. Pire encore, plus de 25 % des propriétés font face à des augmentations de 10 % ou plus, certaines situations spécifiques atteignant des sommets dépassant les 100 %. Par contre, de nombreux propriétaires bénéficieront d'une baisse de taxes, car, même si la valeur de leur immeuble a augmenté, la baisse du taux de taxation de la Ville leur procure une économie inattendue.

1. L'échec des « moyennes » : La loterie fiscale de Saint-Jovite

La notion de hausse « moyenne » masque des préjudices individuels flagrants. Un audit des comptes de taxes 2026 dans le secteur Saint-Jovite révèle une rupture totale de toute logique fiscale. Par exemple, nous observons des hausses de 96 % sur la rue Labelle, 65 % sur la rue Limoges et 27 % sur la rue Saint-Louis. Il est important de préciser que ces chiffres découlent de l'analyse de propriétés individuelles spécifiques et ne constituent pas une moyenne pour l'ensemble de ces rues, illustrant ainsi l'iniquité vécue au cas par cas.

À l'opposé du fardeau citoyen, plusieurs bannières de Saint-Jovite profitent de baisses marquées, dont La Maison du Spaghetti (-45 %), RONA (-25 %), la SAQ (-25 %), Super C (-24 %), Maxi (-23 %) et Uniprix (-22 %).

Pour illustrer davantage les profondes distorsions et iniquités causées par le nouveau rôle triennal et les taux de taxes adoptés par la Ville, un de nos administrateurs détient trois propriétés dans un rayon de 1,5 km et a reçu des comptes de taxes très différents : la maison sur le lac Tremblant voit ses taxes augmenter de 80 %, la maison en rangée sur la montagne ne subit aucune variation et le terrain vacant bénéficie d'une baisse de 18 %. Lorsqu'une famille subit un tel choc financier, et c'est le cas de plusieurs propriétaires de longue date, alors que plusieurs autres reçoivent des baisses de taxes, le système démontre une faille fondamentale envers ceux qui habitent et bâtissent notre communauté.

2. Le fardeau de 84 % et le déséquilibre des revenus

Le budget 2026 révèle un déséquilibre frappant quant à la répartition de la facture de croissance :

- **Les résidents paient la facture** : Les contribuables résidentiels absorbent 84 % de tous les nouveaux revenus fiscaux en 2026 — soit 8,40 \$ pour chaque tranche de 10 \$ de nouveaux revenus (en comparant les secteurs résidentiel, non résidentiel et de tourisme).
- **Le ratio 50 pour 1** : Pour chaque dollar (1 \$) de nouveau revenu provenant du secteur touristique — qui pèse pourtant lourdement sur nos infrastructures — les propriétaires résidentiels contribuent pour 50 \$.
- **Tourisme vs Résidents** : L'apport fiscal du secteur résidentiel croît près de 11 fois plus vite que celui du secteur des résidences de tourisme (6,7 % contre 0,6 %).
- **Commerces vs Résidents** : Le fardeau fiscal résidentiel augmente plus de deux fois plus vite (2,1x) que celui du secteur commercial (6,7 % contre 3,2 %).

3. Protection contre l'inflation : Deux poids, deux mesures

La convention collective 2024-2029 de la Ville, adoptée en décembre 2024 par le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN), inclut une « [Clause de protection du pouvoir d'achat](#) ». Nous posons la question au Conseil : Pourquoi les contribuables de Mont-Tremblant ne bénéficient-ils pas de la même considération ? Alors que la Ville garantit à ses employés que leurs revenus suivront l'inflation, elle impose à ses citoyens des hausses de taxes qui la dépassent largement. Nous demandons l'instauration d'un « Garde-fou fiscal » similaire pour protéger ceux qui financent les services municipaux.

4. Solutions constructives basées sur la LFM

Le Conseil dispose d'outils puissants sous la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM) :

- Étalement sur trois ans ([Art. 253.27](#)) pour lisser les pointes d'évaluation.
- Règlement pour adopter un dégrèvement de taxes ([Art. 253.36](#) et suivants) pour plafonner les hausses de taxes nonobstant les valeurs foncières.
- Sous-catégorie de taux ([Art. 244.29](#)) pour distinguer les résidences de tourisme des maisons familiales.
- Mécanismes d'utilisateur-payeur ([Art. 244.1](#)) pour que l'industrie touristique assume sa juste part.

Conclusion

Entre 2018 et 2024, les surplus budgétaires ont totalisé [49,7 millions de dollars](#). La Ville a utilisé une part importante de ces excédents de diverses manières au cours des dernières années. Selon le trésorier Benoît Grou, la Ville prévoit que l'excédent budgétaire de 2025 sera d'au [moins 5 millions de dollars](#). Elle dispose donc des fonds nécessaires pour agir, comme en témoignent les réductions de taxes accordées à plusieurs entreprises afin de favoriser une plus grande équité fiscale entre les contribuables. Nous demandons l'adoption immédiate d'un règlement en vertu des articles 253.36 et suivants de la LFM, afin d'accorder un dégrèvement de taxes égal à l'excédent de toute augmentation supérieure à 5 % par rapport à 2025 (plafond). Nous encourageons également la Ville à adopter des modèles de consultation proactive, tels que ceux de Bromont ou de Westmount.

L'équité fiscale doit être une protection tangible. Nous attendons votre réponse et sommes disposés à vous rencontrer pour discuter de ces propositions plus en détail. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

Les Amis de Mont-Tremblant

Les Amis de **Mont-Tremblant**